



ERP : Registre Accessibilité – mode d'emploi

Rappel des textes réglementaires de référence :

- Article R. 111-19- 60 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui régit l'accessibilité des E.R.P. aux personnes handicapées et qui **impose aux exploitants de tout E.R.P. l'élaboration et la mise à disposition du public d'un registre**
 - Arrêté du 19/04/2017 qui **définit le CONTENU du registre, les modalités de diffusion et de mise à jour**
-

Personnes concernées : propriétaires et exploitants d'E.R.P. (tous les E.R.P. quelle que soit leur catégorie)

Date d'entrée en vigueur : 6 mois après publication du décret soit le **30 septembre 2017 au plus tard**

Objectif du registre: Informer le public du degré d'accessibilité de l'E.R.P.

- Il précise toutes les dispositions prises pour permettre à toute personne handicapée (quel que soit son handicap) de bénéficier des prestations de l'établissement.
 - Il est **consultable sur place par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement**. A titre alternatif, il peut être mis en ligne sur un site internet.
-

CONTENU DU REGISTRE :

- **1) Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement**

- **2) les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité**

- POUR TOUS LES E.R.P.

A- Justificatif d'accessibilité ou des démarches en cours suivant votre cas

- Établissement neufs : l'attestation d'accessibilité prévue à l'art L. 111-7-4 du CCH après achèvement de travaux
- ERP existants conformes aux règles d'accessibilité: l'attestation prévue à l'article R111-19-33 du CCH (voir modèle joint)
- ERP faisant l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : le calendrier de mise en accessibilité de l'établissement, le bilan à mi-parcours puis/ou l'attestation d'achèvement prévue à l'art. D 111-19-46 du CCH (voir modèle joint)
- ERP sous AT : la notice d'accessibilité prévue à l'article R.111-19-46 du CCH
- En cas de DEROGATION : les arrêtés préfectoraux accordant la (ou les)dérogation(s) aux règles d'accessibilité

B - Documents relatifs à l'accueil

- la plaquette intitulée "bien accueillir les personnes handicapées": http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf
- la description des actions de formation des agents en charge de l'accueil

C- Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ex: ascenseurs, rampes ...)

- SUPPLEMENT POUR LES E.R.P. de 1^{ère} à 4^{ème} CATEGORIE (1^{er} groupe) : L'attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur et décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



ESPACE CORAIL (hors parties communes)

Adresse :

30 place Francis Robert
44150 ANCENIS

Nom de l'exploitant :

Ville d'Ancenis
Web : www.ancenis.fr
Email : mairie@ancenis.fr
Téléphone : 02 40 83 87 00

Numéro ERP : E-003- 000137 (003-1)

Classement ERP :

Catégorie : 3^{ème}
Type(s) : W, L, X,

Effectif maximum de l'ERP:

RDC : 176 pers.
R+1 : non ERP
R+2 : 312 pers.
Total : 488 pers.

Présentation de l'établissement

Le bâti constitue un pôle de services, locaux associatifs et sportifs, en copropriété.
La présente fiche porte sur les locaux propriétés de la ville d'Ancenis.

Au RDC :

- salle de tennis de table (surface de jeux, bloc vestiaires, bloc sanitaires, bureau, local rangement, espace d'accueil avec bar).

Au 2^{ème} étage :

- salle n°2
- salle de conférence
- Local CAP EMPLOI
- salle de permanences : MSA, PRO-BTP, ADIL, CARAC...
- Locaux CLIC : office, 6 bureaux, salle de réunions...
- Locaux Comité de Bassin d'Emploi + CIBC Pays de Loire (2 bureaux, entrée, salle de réunions)
- Locaux MISSION LOCALE (accueil , 9 bureaux..)
- Local à louer
- Locaux AVF : accueil, bureau, cuisine pédagogique et zone d'activités...
- Locaux Association RETRAVAILLER : accueil, bureaux, salles de réunions...
- Salle d'ARTS MARTIAUX "Pieds-poings" association KFCA (Karaté Full Contact Ancenien)

Au niveau supérieur :

- Salle de réunions n°3
- Locaux SRAE (Service Régional Alimentation et Nutrition) : 3 bureaux

Activité principale/ Prestations proposées au public :

Equipement : Tennis de table

Activités : - Tennis de table

Cadre/Publics : - Scolaires (écoles primaires, collèges et lycées)
- Associations sportives (jeunes et adultes)
- Activités municipales : sport adapté, sport pour tous, ALSH, animation jeunesse...

- Autres : établissement spécialisés (IME, ITEP, SAHA...), le Conseil Départemental, la mission locale...

Plages horaires :

- du lundi, mardi, jeudi et vendredi : Scolaires de 8h à 17h et Associations de 17h30 à 22h30.
- le mercredi : scolaires de 8h à 12h et Associations de 18h à 22h30
- le samedi et le dimanche : compétitions de 8h30 à 18h

Equipement : Salle Pieds-poings

Activités :
Boxe pieds-poings
Karaté
Kung fu
Gym d'entretien

Cadre/Publics : - Scolaires (écoles primaires)
- Associations sportives (adultes)
- Activités municipales : sport adapté, animation jeunesse...
- Autres : établissement spécialisés (IME, ITEP, SAHA...), le Conseil Départemental, la mission locale, la gendarmerie...

Plages horaires :

- du lundi, mardi, jeudi et vendredi : Scolaires ou autres de 8h à 17h et Associations de 18h à 22h30.
- le mercredi : scolaires de 8h à 12h et Associations de 18h à 22h30
- le samedi et le dimanche : Associations de 9h à 12h

Etat des lieux de l'accessibilité au 30/09/2017

Taux global d'accessibilité : 82 %

Indice d'accessibilité abords : 75 %

Indice d'accessibilité entrée : 100 %

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité a été établi : n° E ADAP 044 003 15 00023 validé le 04/02/2016

Travaux projetés : période 2 (2019-2021) : 2020

Taux d'accessibilité prévisionnel à l'issue des travaux : 99 %